

- **Le Figaro**, A, Paris, 22/11/2010 - page 20 - 6771 signes
- **Michel Godet**
- Débats et Opinions

Inégalités justes et injustes

L'auteur, titulaire de la chaire de prospective stratégique au Cnam *, s'interroge : où placer le curseur pour des réformes qui ne minent pas le consensus social ?

La crise financière a laissé le goût amer de fabuleux profits privatisés et d'autant de pertes socialisées. Les écarts de revenus sont justifiés par les talents et les efforts, mais quand ils prennent les dimensions astronomiques que l'on sait, ils deviennent insupportables et minent le consensus social.

Ceux qui ont manifesté contre la réforme des retraites l'ont fait au nom des nouvelles injustices réelles ou supposées qu'elle créerait. Le slogan est mobilisateur : comment ne pas se révolter contre les injustices de certains avantages ? Songeons aux primes exorbitantes des traders, aux parachutes dorés pour patrons, remerciés pour leur incompétence ou bénéficiant de confortables retraites chapeau. Dans ces conditions, il est difficile de demander aux travailleurs de cotiser plus longtemps pour toucher des pensions plus faibles dont les ouvriers profiteront d'autant moins que leur espérance de vie est, à 60 ans, inférieure de cinq ans à celle des cadres. Ces efforts paraissent d'autant plus injustes aux travailleurs que dans le même temps, au nom du bouclier fiscal, on s'est refusé à faire payer plus aux riches. C'est pourtant ce que souhaite ardemment une majorité arithmétique de Français : la moitié qui ne paie pas l'impôt sur le revenu étant renforcée par ceux qui le pensent par conviction et/ou solidarité.

Si le bouclier fiscal a été conçu pour éviter certains effets pervers de l'ISF, il ne faut pas oublier que la moitié de ceux qui en bénéficient ne sont pas assujettis à l'ISF. Il est juste que les efforts des plus vaillants ou talentueux ne soient pas confisqués au-delà d'un certain seuil fixé à 50 % (ne pas travailler plus d'un jour sur deux pour payer l'impôt). C'est l'intérêt bien compris des cigales de ne pas (trop) décourager l'activité des fourmis. On va enfin supprimer l'ISF. Il n'est que temps, car lorsque l'impôt sur le capital dépasse la moitié des revenus, l'on fait fuir les plus riches des contribuables et l'on perd des rentrées fiscales. N'oublions pas que 1 % des contribuables les plus aisés contribuent au tiers de l'impôt sur le revenu ! L'Institut Montaigne a montré dès 2007 qu'il fallait « *supprimer l'ISF pour faire payer les riches en France* ». En effet : *L'ISF coûte directement au moins deux fois plus cher qu'il ne lui rapporte, il a fait sortir de France 200 milliards d'euros de capitaux et sans doute empêché la création de 200 000 emplois et diminué le PIB de 1 %.* ».

Mais comment ne pas dénoncer les injustices ? On assiste ainsi à un dialogue de sourds entre d'un côté ceux qui, confondant injustices et inégalités de revenu et de patrimoine, font de la redistribution égalitaire permanente une ambition politique et, de l'autre, ceux qui mettent en avant les effets pervers de l'égalitarisme.

Pour s'y retrouver il faut bien comprendre le penchant naturel de chacun d'entre nous : « *seules sont injustes les inégalités dont on ne profite pas* », comme le relevait Georges Elgozy. En corollaire, celles dont on bénéficie personnellement par héritage ou par son statut social nous paraissent normales et justes. Pourtant ces inégalités intragénérationnelles sont bien plus choquantes que la plupart des inégalités de revenus : entre celui qui reçoit un appartement bien situé dans Paris en héritage à 20 ans et celui qui devra épargner toute sa vie durant pour acheter un logement excentré, il y a une montagne d'injustice dont personne ne parle.

Le slogan des injustices nouvelles est trompeur car du même coup, tel l'arbre qui cache la forêt, il fait oublier d'autres inégalités de statut (temps de travail, emploi garanti, retraites plus avantageuses) entre les quatre France : celle qui rame, celle qui se pâme, celle qui brame et celle du drame. Sans entrer dans le détail relevons qu'il y a, d'un côté, ceux qui, dans les grandes entreprises et les administrations, ont 11, voire 12 semaines de congés payés et, de l'autre, les oubliés de la RTT (artisans, commerçants et salariés des petites entreprises familiales).

Les inégalités de la répartition en fonction des régimes de retraites (privés, publics, spéciaux, agricole) sont particulièrement criantes. Ainsi les moins bien lotis sont les bénéficiaires du régime vieillesse agricole, soit autant que les régimes spéciaux qui sont quatre fois moins nombreux. Le plus inquiétant pour l'avenir étant le régime des fonctionnaires qui avec 12 % des ayants droit comptent pour 31 % des pensions versées. Les fonctionnaires vont partir massivement à la retraite et les montants ne sont pas provisionnés.

Faut-il se battre pour l'égalité des parts ou pour l'augmentation même inégale de toutes les parts du gâteau ? Je ne fais pas partie des partageux, la République des talents est forcément inégalitaire, mais elle doit faire respecter l'équité : des inégalités de traitement, pour corriger les inégalités sociales ou économiques des chances au départ. C'est au nom de ce principe d'équité qu'il faudrait, en même temps que l'on aura le courage et le bon sens de supprimer l'ISF, rétablir des droits de mutation singulièrement plus élevés afin d'éviter la reproduction simple des inégalités de patrimoine d'une génération à l'autre entre les familles.

* Conservatoire National des Arts et Métiers. Il est également membre du comité directeur de l'Institut Montaigne.